

Entretien des berges du Doubs - Convention à passer avec l'Association Doubs Rivages

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon reste attentive à toutes les opérations susceptibles de préserver et d'améliorer le potentiel touristique que constitue la rivière le Doubs.

Dans ce cadre, elle soutient toutes interventions ponctuelles de nettoyage et d'entretien des berges de la rivière.

En 1994, deux actions ont été engagées par l'Association Doubs Rivages :

- une opération d'entretien ponctuel et partiel consistant à l'enlèvement des déchets, sacs, ... qui constituent une pollution de la rivière et dégradent le paysage des berges,

- une opération de nettoyage portant plus particulièrement sur le secteur des Prés-de-Vaux (avec notamment la création d'un cheminement piétonnier),

l'ensemble pour un montant forfaitaire de 30 000 F.

Ces actions se sont inscrites dans une démarche d'activités et d'animations en direction de jeunes et d'adolescents issus des quartiers de la Ville, avec l'appui de bénévoles et d'animateurs spécialisés.

Aussi, est-il proposé de renouveler et d'amplifier ces actions en 1995, l'organisation matérielle et pédagogique étant toujours placée sous l'entière responsabilité de l'Association Doubs Rivages. La mission qui lui serait confiée consisterait en l'entretien systématique, étalé sur l'année, des 20 km de berges du Doubs (12 km en rive droite, 8 km en rive gauche) dans la traversée de la ville.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- se prononcer sur ce projet estimé à 182 000 F dont le financement sera assuré par les crédits figurant au chapitre 936.20 article 631 CS 35000 du budget primitif de l'exercice 1995,

- en cas d'accord, m'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'Association Doubs Rivages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.